

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST



VILLE DE CLERMONT

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE CLERMONT :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que la Ville de Clermont, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes du Québec, présentera son rapport financier et le rapport des vérificateurs de la Ville de Clermont pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018.

Ces derniers seront déposés lors d'une séance ordinaire qui se tiendra dans la salle du conseil municipal située au 2^{ième} étage de l'Hôtel de Ville, au 2 rue Maisonneuve à Clermont, le lundi 4 mars 2019 à 20 h. Le conseil municipal sera en mesure de donner toutes les informations nécessaires à la population.

DONNÉ À CLERMONT, CE 26^e jour de février 2019.

Brigitte Harvey
Directrice générale
